

Arles, le 16 novembre 2019

Communiqué de Presse

Ma position concernant l'amendement au projet de loi de Finances 2020 modifiant le code des douanes et reportant au 1er janvier 2026 la sortie de l'huile de palme de la liste des biocarburants.

J'ai co-signé un amendement au PLF pour 2020 modifiant le code des douanes et reportant au 1er janvier 2026 la sortie de l'huile de palme de la liste des biocarburants.

Sur la polémique qui a émergé, il y a deux questions : celle de la procédure, du contexte dans lequel l'amendement a été examiné en séance ; celle du fond de ma position.

Concernant la procédure Il est vrai que les discussions de cet amendement ont été précipitées.

Je suis donc en accord avec la décision de l'exécutif qui a décidé d'une seconde délibération qui permette à chacun d'avancer ses arguments et de voter en conséquence. Vote qui est intervenu hier soir avec 58 voix contre et 2 voix pour.

L'industriel devra donc très probablement désormais trouver des débouchés ailleurs en Europe pour ces biocarburants produits à la Mède si la production n'est plus compétitive sur le marché national et la question du mode de transport vers d'autres marchés européens se poserait alors.

D'autres questions peuvent se poser. Que deviendrait ce site si aucun débouché ne se négocie.

La suppression de biocarburant français en janvier 2020 du marché français nécessitera-t-elle l'importation de 500 000 tonnes de biocarburants pour notre consommation nationale ? Des biocarburants issus de l'huile de palme raffinée en Italie ? De soja, dont la production est plus néfaste encore pour la planète ?

La transition énergétique et écologique réussie ne peut faire fi de nos réalités économiques et sociales et changer de modèle prend du temps.

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim tarde car on ne peut ignorer le devenir les employés qui y travaillent.

L'interdiction complète du glyphosate prend du temps car nous demandons à nos agriculteurs d'abandonner un modèle vieux de plusieurs décennies.

La suppression des centrales à charbon a fait l'objet de négociations sociales pour prendre le temps nécessaire à un traitement social : cela a été le cas à Gardanne.

Ce sont ces interrogations qui m'ont guidée dans mon choix de cette co-signature.

Ma position était en effet de permettre un vrai temps de TRANSITION vers d'autres produits, de permettre aux industriels de s'organiser pour la collecte de ces produits avant la suppression totale d'huile de palme en 2026 alors que l'Europe a décidé de cette suppression pour 2030, pour l'huile de palme ayant un impact sur les forêts, mais pas pour les autres.

Monica MICHEL
Députée des Bouches-du-Rhône
16^{ème} circonscription